



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ambassadeur Pierre-Yves Simonin

p.B.22.71.34.Irak - RJP/IF

3003 Berne, le 13 juillet 1992

Monsieur l'Ambassadeur et cher Collègue,

Pour faire suite à votre câble du 7 juillet dernier, qui a retenu toute mon attention et dont je vous remercie, je tiens à vous faire part de quelques considérations en complément à notre télex 5565 (isolement diplomatique de l'Irak).

Après l'invasion irakienne du 2 août 1990 au Koweït, le Conseil de sécurité a décidé le 6 août 1990 d'adopter des sanctions (résolution 661) contre le pays agresseur. Par son ordonnance du 7 août 1990, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse s'associerait à ces mesures par solidarité à l'égard de la communauté internationale.

Le 3 avril 1991, suite à la libération du Koweït et au cessez-le-feu intervenu, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 687 prônant les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir une nouvelle aventure irakienne à l'encontre de ses voisins. Depuis cette date et jusqu'à ce jour, les Nations Unies rencontrent de multiples difficultés dans l'application des dispositions prévues par la résolution 687 et acceptées par la République d'Irak. La mauvaise volonté évidente des Autorités irakiennes et les nombreuses manoeuvres dilatoires que ces dernières ne cessent d'entreprendre empêchent tout règlement dans cette affaire.

Ce bref rappel historique, de faits qui vous sont parfaitement connus, exprime succinctement la réaction internationale à l'égard des agissements irakiens depuis le début de cette crise qui n'a malheureusement pas encore trouvé d'épilogue.

Dès lors et en fonction de ces événements, faut-il estimer que la Suisse, en s'associant aux mesures décidées par les Nations Unies, s'est éloignée de ses principes de solidarité, d'universalité et de neutralité? A mon sens, la position suisse en la matière ne s'est pas écartée de ces principes. Depuis toujours, les changements intervenus dans les affaires du monde ont

Monsieur l'Ambassadeur  
Hanspeter Strauch  
Ambassade de Suisse  
Manille

Er hat wieder mal  
den Guarulanten  
gaspielt!



déterminé l'évolution de notre politique étrangère. Aujourd'hui cependant, en raison des innombrables mutations qui affectent la scène politique internationale, en particulier depuis l'effondrement du système communiste en Europe centrale et orientale, il est devenu plus urgent d'adapter notre politique aux nouvelles circonstances. Les bouleversements qui se sont déroulés ont été manifestement plus rapides et plus profonds qu'autrefois. Le monde n'est plus divisé en deux camps, ce qui implique que notre conception de la neutralité nécessite une révision en conséquence. Ainsi, il n'est pas souhaitable que notre neutralité devienne un obstacle à la définition d'une politique active nous permettant d'adopter des positions claires répondant aux exigences d'un Etat de droit. Toujours davantage notre neutralité se limitera à sa composante militaire, soit la non-participation à des conflits armés. De cette manière, notre attitude à l'égard de l'Irak ne doit pas être considérée comme résultant du choix d'un camp mais comme une réponse au souci de la communauté internationale de faire prévaloir le droit au sein de ses membres, dont nous sommes.

Notre solidarité envers les démunis et les plus faibles, principe historique de la politique suisse, ainsi que vous le soulignez, continue à s'exercer et demeure l'une des pierres angulaires de notre politique extérieure. L'isolement diplomatique de l'Irak concerne exclusivement ses Autorités et ne s'adresse nullement au peuple irakien, aux souffrances duquel nous ne pouvons que compatir. Par ailleurs, notre réserve à l'égard des représentants du régime irakien n'entame pas notre aptitude à dialoguer. Elle n'est que le reflet de la position que la communauté internationale a décidée face à l'attitude irakienne. Dès lors, nous sommes toujours ouverts au dialogue.

Néanmoins, et vous en conviendrez je le pense, il ne paraît pas souhaitable de s'associer à des manifestations qui célèbrent un régime qui persiste volontairement à s'opposer aux règles définies et adoptées par la communauté internationale. C'est pourquoi nous avons jugé préférable que nos représentants ne participent pas à la fête nationale de la République d'Irak.

En conclusion, la politique de notre pays n'a pas été réorientée de façon massive, comme vous semblez le croire. Simplement, les changements importants intervenus sur la scène internationale ont impliqué une évolution de notre politique extérieure. Ce développement correspond à une définition propre de nos choix politiques mais s'inscrit aussi dans le cadre d'une intégration accrue avec notre partenaire de toujours, l'Europe.

Dans l'espoir que ces quelques réflexions aient étayé les raisons de notre décision et répondu à vos pertinentes interrogations, je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur et cher Collègue, à l'expression de ma considération amicale.

Bien à vous

*Dr. M. M. M.*

Copie: - Secr. BRF  
- KE, SRU, NF, KT, SFR, BJO, SIN  
- DY, VSG, CM  
- SI, FMD, FOC, RJP